

du parti libéral au Manitoba. Je parle de M. I. H. Asper. Quoi qu'on pense de ses réalisations politiques, il n'en demeure pas moins un homme très érudit et une autorité en matière de fiscalité. Il y a eu une manchette qui est parue dans le *Journal* d'Ottawa du vendredi 19 novembre—et ce n'est pas de la publicité gratuite pour eux—«Pas d'assistance sociale en faveur des nantis avec notre régime d'imposition dévoyé». Cet article de M. Asper prend violemment à partie le Conseil national du bien-être. Je suppose que la direction du *Journal* d'Ottawa peut dire qu'elle a publié certains éditoriaux et imprimé, en dernière page, il faut le reconnaître, un article sur la même question qui démolit complètement les bases des éditoriaux ainsi que l'article publié par le Conseil national du bien-être. Voici ce qu'écrivait M. Asper dans le *Journal* d'Ottawa le 19 novembre:

● (1640)

Le Canada est réellement un pays à la dérive, dépourvu de toute politique étrangère perceptible à laquelle la population puisse s'identifier; un pays qui rationne des ressources énergétiques considérables et encore inutilisées en recourant à des moyens étranges, comme celui de prélever des impôts excessifs sur ce qui devrait être une ressource qu'on a en abondance; un pays qui, d'une part, réclame de l'initiative de la part des hommes d'affaires, mais qui, d'autre part, paralyse les efforts en ce sens avec des semblants de stimulants législatifs et fiscaux, pour ne donner que quelques exemples de notre schizophrénie nationale.

Car c'est bien cela notre régime fiscal, monsieur l'Orateur, une schizophrénie nationale. M. Asper ajoute:

Cela est en grande partie de notre faute: les gens ne comprennent pas ce qui fait marcher le pays, les éducateurs ne s'occupent pas de le leur montrer ou sont incapables de le faire, les dirigeants politiques ont peur de dire la vérité à la population et de les gouverner, et la minorité qui est bien informée, est trop soumise, trop passive ou trop riche pour s'affirmer, ou pour appuyer ceux qui veulent le faire.

Examinons le problème de l'imposition, par exemple. Il y a quelques semaines, le Conseil national du bien-être a fait la manchette, accaparant gratuitement du temps d'antenne à profusion grâce aux émissions d'affaires publiques à la télévision en publiant une «étude révélatrice» que la législation fiscale canadienne est une mesure d'aide sociale conçue pour les riches.

Puis il ajoute une expression que j'ai déjà utilisée, à savoir que les riches, ce sont ceux qui font plus d'argent que soi. Je continue la lecture de l'article:

Presque en même temps que cette ineptie attirait l'attention du public, un autre citoyen responsable, le président d'une des plus grosses et des plus prospères compagnies d'assurance du Canada, le président de la Great-West Life Assurance, James Burns, publiait lui aussi une étude, dont l'exactitude est inattaquable, dans laquelle il démontre que le Canada est un des pays qui imposent le plus ses citoyens les plus productifs, au point que ceux-ci cherchent un autre pays pour déployer leurs efforts et leur activité. Cette vérité n'a pas eu les honneurs de la télévision et a seulement eu droit aux dernières pages des journaux.

Lorsqu'il dit que le Canada est un des pays qui imposent le plus ses citoyens les plus productifs au point que ceux-ci cherchent un autre pays pour déployer leurs efforts et leur activité, demandez donc à quelqu'un qui s'occupe actuellement de développement immobilier où il investit. Il investit aux États-Unis parce que les impôts y sont moins élevés. Le profit de l'investisseur y est plus élevé. Il poursuit en disant:

M. Burns traitait de la difficulté éprouvée par les entreprises à garder au Canada les dirigeants fortement rémunérés, ou même à les attirer dans les provinces lourdement taxées lorsqu'ils se trouvent en d'autres provinces qui leur laissent après impôts un net plus élevé.

Il a présenté le tableau comparatif des situations après impôt faites à diverses tranches de revenus par la plupart des provinces canadiennes, puis il a fait la comparaison avec un seul des états américains. Ces chiffres avaient été établis et certifiés par une maison internationale réputée d'experts-comptables. On peut donc dire qu'ils sont fiables et même qu'ils atténueraient plutôt la gravité des écarts.

Dans la tranche des \$25,000 . . .

Impôt sur le revenu

Dans l'industrie ainsi que dans l'administration fédérale, provinciale et municipale, il y a aujourd'hui des milliers de personnes qui touchent \$25,000 par année.

... les différences après impôts sont significatives, mais pas trop accentuées. Compte tenu des impôts fédéraux et provinciaux, des taxes de vente et sur l'essence, de l'assurance-hospitalisation, du RPC et de l'assurance-chômage, et en ajoutant les allocations familiales, l'écart atteint presque \$1,200 entre le Manitoba et l'Alberta (\$17,800 contre \$19,017). Le Colorado se situe entre les deux, avec \$18,850 après impôts.

Au palier des \$35,000, les différences commencent à s'accuser, et lorsqu'on arrive aux \$50,000, le Colorado et l'Alberta sont loin en tête: le premier laisse net \$35,000 et le second \$31,741, suivi de la Colombie-Britannique et de l'Ontario avec \$29,719, du Québec avec \$28,000 et du Manitoba avec \$27,864. Cette province est la plus taxée du Canada.

Si en moyenne les médecins gagnent \$50,000, il existe entre le Colorado et le Manitoba un écart de \$7,000 par an dans le revenu disponible après impôts ce qui pourrait fort bien expliquer l'exode des médecins manitobains dont on a tant parlé. Sur une durée de vie active de 40 ans cela donnerait \$280,000—de quoi assurer une retraite viagère de plus de \$30,000 par année.

C'est au niveau de la haute direction, dans la tranche des \$75,000, que les écarts deviennent vraiment écrasants: Colorado-Manitoba \$13,000 par année. Le net est de \$48,518 contre \$35,528 pour le Manitoba, qui prend plus de la moitié du revenu brut.

L'Alberta reste dans la course avec \$42,478, l'Ontario vient ensuite aux \$39,383, suivi de la Colombie-Britannique avec \$39,310 et du Québec avec \$36,614.

Mais ces chiffres ne donnent qu'une vue partielle des choses, car en fait les différences sont beaucoup plus brutales. Le dirigeant américain a droit à la déduction fiscale de tous les intérêts qu'il verse, comme par exemple sur l'hypothèque de sa maison. Et il peut scinder ses revenus entre sa femme et lui, ce qui réduit encore d'autant son taux marginal d'imposition.

Ce qui est assez étrange, monsieur l'Orateur, c'est qu'on parle ensuite de toutes les provinces du Canada, surtout celles qui ne sont pas aussi économiquement développées que les autres, qui doivent faire énormément pour attirer l'industrie. Qui mène l'industrie? Le commis à \$7,500 par année? Non, il faut des cadres bien formés, dynamiques, pleins de ressources et d'imagination. Au Manitoba, de dire M. Asper, une province qui doit attirer l'industrie, l'administrateur qui gagne \$75,000 par année ne réussit à garder que 47 p. 100 de son revenu. Il paie 74 p. 100 d'impôts fédéraux et provinciaux sur tout revenu qui dépasse \$75,000, et de ce qui lui reste, il doit encore payer ses taxes foncières et scolaires. M. Asper poursuit:

Alors, il serait intéressant de savoir comment quelqu'un pourrait être amené à considérer le régime fiscal canadien comme un régime de bien-être pour les riches.

Voilà les faits. Tous ceux qui étudient l'histoire devraient pouvoir en tirer les conclusions évidentes.

Je sais qu'on me répondra qu'il ne devrait pas y avoir de salaires de \$75,000 par année, que c'est un revenu trop élevé, que tout le monde devrait se situer au niveau de ce qu'on appelle les gens pauvres. Mais ce n'est tout simplement pas ainsi que les choses marchent, monsieur l'Orateur. J'ai un autre article qui traite de ce point. Je ne crois pas que je le lirai en entier, mais il touche à un autre attrappe-l'œil qui a été inséré dans la loi de l'impôt sur le revenu en 1970 ou 1971, l'impôt fédéral sur les gains en capital. Qu'est-ce que cet impôt a produit, monsieur l'Orateur?

● (1650)

En 1971, on a assisté à l'élimination d'un prétendu refuge fiscal. Je me souviens d'avoir entendu le ministre des finances de l'époque et son secrétaire parlementaire exalter la haute valeur de ce geste du gouvernement. Le principe de l'amortissement ou de l'impôt différé sur la construction des grands immeubles ou d'immeubles à étages multiples, était inaccepta-